



Prévèrenge, le 30 octobre 2009

**CONSEIL COMMUNAL
DE PRVERENGES**

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 29 octobre 2009

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Prévèrenge sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 29 octobre 2009, a décidé :

Préavis n° 7/09 Arrêté d'imposition pour l'année 2010

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2010 tel que présenté soit, de maintenir le taux communal à 66% de l'impôt cantonal de base.

Préavis n° 8/09 "Prévèrenge roule"

d'adhérer à l'association « Lausanne roule » et d'autoriser la Municipalité à signer la convention relative à cette affiliation, accepter les amendements et
d'octroyer un crédit de Fr. 65'000.- au titre de participation de la Commune aux frais d'investissement du projet
d'approuver le financement proposé, à savoir :

- la participation de la commune au budget d'investissement du projet par le prélèvement de Fr. 50'000.- sur le fonds pour le développement durable doté actuellement de Fr. 70'000.-. D'amortir le solde, soit Fr. 15'000.- sur 3 ans à raison de Fr. 5'000 par an dès l'année 2011.
- la couverture de la participation forfaitaire au budget d'exploitation de l'association de Fr. 10'000.- par an dès 2011 et jusque et y compris en 2013.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au mercredi 18 novembre 2009 inclusivement.

En outre, le Conseil communal a :

assermenté MM Sabri Ertem et Nicolas De Rham

élu M. Antoine Chappuis à la commission de gestion suite à la démission de M. Joao Rodrigues

enregistré le dépôt des préavis suivants :

9/09 – Budget 2010

- renvoyé pour rapport à la commission des finances.

Prochaine séance : le 3 décembre 2009 à 20 h 00

Le Président

La Secrétaire

Guy Delacrétaz

Claude De Titta